

LE TEMPS

fraude Vendredi 19 mars 2010

Les Etats–Unis contraindront les banques étrangères à la transparence fiscale

Par François Pilet

Suite aux abus d'UBS, les Etats–Unis se dotent d'une loi pour contrôler plus strictement les avoirs de leurs contribuables à l'étranger. La place suisse n'est pas la seule touchée

Les pires craintes de Konrad Hummler se concrétiseront ce jeudi. Barack Obama avalisera un nouvel ensemble de lois, voté mardi par le Sénat des Etats–Unis, dont certaines visent à contrôler plus strictement les avoirs des contribuables américains déposés à l'étranger. Dans un commentaire d'investissement très remarqué l'automne dernier, intitulé «L'adieu à l'Amérique et à ses actions», l'influent patron de la banque Wegelin avait dénoncé un projet de loi menaçant «le modèle d'affaires sur lequel est basée la gestion de fortune transfrontalière».

Le texte qui entrera en vigueur dès 2013 aura des conséquences importantes sur l'activité des banques et des intermédiaires financiers partout dans le monde. Il prévoit d'étendre des accords déjà en vigueur entre le fisc des Etats–Unis et de nombreuses banques étrangères, qui visent à s'assurer que les contribuables américains déclarent bien les revenus de leurs comptes hors des Etats–Unis.

Le régime du Qualified Intermediary (QI) avait été introduit en 2000 par l'IRS pour taxer à la source les revenus des citoyens américains. Jusqu'ici, leurs comptes ne devaient être déclarés à l'IRS que si leurs bénéficiaires détenaient des titres américains. C'est en détournant à grande échelle ces accords en usant de sociétés–écrans qu'UBS s'était retrouvée dans le collimateur des autorités américaines. En se basant sur l'affaire UBS, le Sénat avait identifié ces failles dans un rapport, en juillet 2008, et appelé à un renforcement des contrôles. C'est aujourd'hui chose faite. En dévoilant leur proposition le 27 octobre dernier, les démocrates Max Baucus, Charles Rangel et John Kerry ont expliqué que ces mesures visaient notamment à «empêcher une nouvelle affaire UBS».

Les nouvelles règles s'appliqueront d'abord à une base plus large d'intermédiaires financiers, et non plus strictement aux banques. Elles ne couvriront plus seulement les dividendes de titres américains, mais s'étendront à tous les revenus versés à ces contribuables. Un autre changement d'importance contraindra les banques à identifier les bénéficiaires économiques des comptes ouverts au nom de sociétés, de trusts ou de fondations, pour établir s'il s'agit ou non d'un contribuable américain.

Trop tôt

L'Association suisse des banquiers (ASB) dit regretter l'adoption de cette loi et ses répercussions. «Toutefois, il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences concrètes pour la place financière suisse», estime l'ASB, qui s'inquiète par ailleurs des coûts administratifs «extrêmement élevés» que pourraient générer ces nouvelles exigences.

La place financière suisse ne sera de loin pas la seule à subir les conséquences des abus d'UBS aux Etats–Unis. Comme le prédisait Konrad Hummler dans son commentaire en septembre dernier: «Le secret bancaire suisse de même que les variantes autrichienne et luxembourgeoise ou encore

l'ensemble des structures d'inspiration anglo-saxonne dirigées depuis Londres, Dubaï, Singapour ou Hongkong se trouvent ainsi remis en question.» Ce constat avait amené la banque Wegelin à annoncer son retrait, à terme, du marché des capitaux américain.

LE TEMPS © 2009 **Le Temps SA**